



Urgence nationale en Espagne : l'armée au secours de la sécurité civile

Alexandre MAITRE,

Directeur du Département des Etudes en Gouvernance Publique Locale
de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Si l'Espagne vous a inspiré cet été par son football et sa prestation à la Coupe du Monde, c'est pour notre part davantage par **son système de gestion de catastrophes de grande ampleur** qu'elle a attiré notre attention.

Canicules mortifères, sécheresses et incendies, carences hydriques et inondations catastrophiques sont autant de situations de crise et d'urgence auxquelles les autorités publiques sont et seront de plus en plus confrontées avec des fréquences et intensités croissantes, à la mesure de notre incapacité à éviter et juguler la surconsommation de nos ressources et le dérèglement du climat qui en découle.

L'Espagne ne fait hélas pas exception à la règle, d'autant moins qu'à l'heure d'écrire ces lignes, **les mégafeux de Madrid et d'Ávila ont justifié l'activation du niveau d'urgence maximal** (urgence de niveau 3 – intérêt national) et, en conséquence, le glissement du commandement opérationnel de la **gestion de la crise à une unité de l'armée spécialisée** ... dans la sécurité civile ... l'UME - *Unidad Militar de Emergencias* ou Unité Militaire d'Urgences.

La présente contribution vise à **analyser cet outil essentiel et particulier de gestion des catastrophes** à un échelon mutualisé national, et militaire, ainsi que sa gouvernance dans un contexte de sécurité pourtant civile¹.

¹ Pour la rédaction de la présente contribution, les outils d'intelligence artificielle ont été utilisés afin de compléter et préciser les informations de base utiles à l'analyse sur la base de questions spécifiques de l'auteur, ainsi qu'à les traduire.

L'UME, une force militaire permanente spécifique

L'UME se pose comme un outil de gestion nationale (en ce compris dans les composantes insulaires du territoire) et d'intervention internationale de catastrophes de grande ampleur².

Rattachée directement au Ministère de la défense, elle constitue une force permanente d'appui militaire à la sécurité civile, placée sous l'autorité d'un officier supérieur au grade de Lieutenant Général répondant directement au chef d'état-major des armées; elle ne dépend donc ni de l'armée de terre, ni de la force aérienne, ni de la Marine.

Elle correspond peu ou prou à l'équivalent d'une division, au sens militaire du terme.

Il s'agit essentiellement d'un outil de mutualisation et de concentration de moyens sous commandement militaire, pour faire face à des situations que les moyens classiques des autorités locales, provinciales et régionales ne peuvent gérer seules, constitué de personnels qui, bien que militaires, ont le statut d'agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

La structuration institutionnelle de la sécurité civile espagnole

Si l'UME se conçoit comme l'outil national ultime de la sécurité civile espagnole, celle-ci est structurée à plusieurs échelons territoriaux organisés sur le pied du principe de subsidiarité (dont le premier est l'échelon municipal). Pour mieux comprendre le rôle et l'intérêt d'une unité comme l'UME, il convient de percevoir le tableau d'ensemble de la gestion de la sécurité civile espagnole.

Les grandes municipalités, de plus de 20.000 habitants, ont l'obligation légale de constituer des Services de secours chargés de prévention, d'extinction des Incendies et de sauvetage³, outre l'organisation de la police municipale et, dans certains cas, de services d'urgence médicale pré-hospitalière.

Pour les plus petites communes, pour des motifs de taille critique d'organisation et de financement, c'est à un niveau supra-local (*Diputación*) que doivent être organisés les services de prévention, d'extinction des incendies et de sauvetage⁴.

Pour les petites communes comme pour les plus grandes agglomérations, les services de secours municipaux ou provinciaux sont éventuellement épaulés par un tissu associatif: des Groupements Locaux de Volontaires de Protection Civile (*Agrupaciones Locales de Voluntarios de Protección Civil*), composés de citoyens bénévoles formés et équipés par la mairie. Leur rôle est d'assurer un soutien logistique aux opérations de secours, l'aide aux sinistrés, la distribution de couvertures ou de nourriture, et jouent un rôle de veille et de surveillance⁵.

Au-dessus de ces niveaux local et supra-local interviennent les Régions (ou communautés autonomes), chaque Région d'Espagne gérant ses propres plans d'urgence et disposant de services de sécurité civile⁶ comprenant les centres d'appel d'urgence et de dispatching, des hélicoptères de secours et d'extinction (bombardiers d'eau et d'évacuation médicale) et d'importants services de lutte contre les incendies de forêt.

Enfin, à l'échelon national, nous trouvons:

- ✓ Le ministère de l'intérieur, qui met en œuvre:
 - une Direction Générale de la Protection Civile et des Urgences, dépendant du Ministère de l'intérieur, qui coordonne la gestion des urgences avec les Régions⁷.
 - la police nationale⁸ (Corps civil qui opère principalement en zone urbaine (capitales de provinces, grandes villes).
- ✓ le Ministère de la Transition écologique et du Défi démographique, qui gère une importante flotte de moyens aériens:

⁴ Ley 7/1985 LRRL, art. 36.1 b), disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392

⁵ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil, art. 38 (agrupaciones locales de voluntarios de protección civil). BOE n° 164, 10.7.2015: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730; Ministerio del Interior / DGPCE: www.interior.gob.es/opencms/es/servicios-al-ciudadano/proteccion-civil-y-emergencias/

⁶ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil, arts. 16 à 20, disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730

⁷ Direction générale de la Protection civile et des Urgences du Ministère de l'intérieur espagnol (DGPCE). Site officiel: www.interior.gob.es/opencms/es/servicios-al-ciudadano/proteccion-civil-y-emergencias/

⁸ Ley Orgánica 2/1986, de 13 de marzo, de Fuerzas y Cuerpos de Seguridad, disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1986-6859

² Acuerdo du Conseil des ministres du 7 octobre 2005 portant création de l'Unidad Militar de Emergencias (BOE du 20.1.2006, n° 17); Real Decreto 416/2006, de 11 de abril, por el que se establece el empleo y organización de la UME (BOE du 25.4.2006, n° 98). Site officiel: <https://ume.defensa.gob.es/> — Texte BOE: www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2006-843

³ Ley 7/1985, de 2 de abril, Reguladora de las Bases del Régimen Local (LRRL), art. 26.1 c) et d), disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1985-5392

- une flotte nationale de bombardiers d'eau, opérée par la Force aérienne⁹.
 - des Brigades de renfort contre les incendies de forêt (BRIF - *Brigadas de Refuerzo en Incendios Forestales*), intégrant une flotte d'hélicoptères de lutte contre les feux de forêt et son corps de pompiers hélicoptères spécialisés, dépendant de l'état mais mis à la disposition des régions, qui déclenchent les demandes d'intervention, commandent et coordonnent les interventions sur leurs territoires et fournissent un soutien logistique ainsi que des bases¹⁰.
- ✓ Le ministère des transports gère un service de sauvetage et de sécurité maritimes (Sociedad de Salvamento y Seguridad Marítima), possédant ses propres navires de sauvetage en haute mer, vedettes rapides et hélicoptères de recherche affectés au sauvetage en mer, à la lutte contre les pollutions marines et au contrôle du trafic maritime¹¹.
- ✓ Le Ministère de la défense, qui met en œuvre :
- L'UME¹².
 - Le 43^e Groupe de l'Armée de l'air, dont les pilotes, officiers militaires, opèrent la flotte civile de bombardiers d'eau du ministère de la transition écologique¹³.
 - La Guardia Civil: opérant principalement en zone rurale, sur les routes et le long des frontières, la Guardia Civil est, comme son nom ne l'indique pas, un corps militaire « bicéphale »



qui agit sous l'autorité du Ministère de la Défense pour ses missions militaires, et sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur pour ses missions civiles de sécurité publique¹⁴; outre son rôle de police, elle intègre des unités de sauvetage spécialisées: le GREIM¹⁵ (*Grupos de Rescate e Intervención en Montaña*), spécialisé dans les secours en milieux montagneux, périlleux et souterrains, le SEPRONA¹⁶ (*Servicio de Protección de la Naturaleza*), spécialisé dans la protection de la nature, et le GEAS¹⁷ (*Grupo Especial de Actividades Subacuáticas*), spécialisé dans les interventions et secours en milieu subaquatique.

- Plus largement, les moyens militaires dépendant des différentes composantes des forces armées, nécessaires aux interventions de l'UME.

La gradation des situations de crise

La loi du 9 juillet 2015¹⁸ organisant le système national de protection civile classe les urgences en quatre niveaux, appelés « Situations opérationnelles » (*Situaciones Operativas*), numérotés de 0 à 3.

Au niveau 0 sont gérées les urgences les plus localisées, déclarées par les *Alcaldes* (bourgmestres) et gérées par les services municipaux, lorsqu'il y en a (communes de plus de 20.000 hab) ou des *Diputaciones* (services supralocaux / provinciaux pour les communes de moins de 20.000 habitants).

Si le danger dépasse sur le terrain l'échelle locale ou si sa gestion dépasse les capacités de gestion des moyens municipaux - ou supra-locaux (Cf. Urgences dont la gestion nécessite l'application d'un plan d'urgence de la Communauté autonome, soit parce que les effets de la catastrophe dépassent le strict périmètre d'une seule commune, soit parce que les moyens de

⁹ Real Decreto 1048/2023, de 27 de diciembre, Norma Básica de Protección Civil: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2023-14679; Ejército del Aire y del Espacio, « Grupo 43 de Fuerzas Aéreas » (opère la flotte de bombardiers du MITECO): www.ejercitodelaire.defensa.gob.es/

¹⁰ Ministerio para la Transición Ecológica y el Reto Demográfico (MITECO), Brigadas de Refuerzo en Incendios Forestales (BRIF): www.miteco.gob.es/es/biodiversidad/temas/incendios-forestales/extincion/brif.html; www.miteco.gob.es/es/biodiversidad/temas/incendios-forestales/extincion/brif_organizacion.html

¹¹ Sociedad de Salvamento y Seguridad Marítima (SASEMAR). Site officiel: www.salvamento.es/

¹² Unidad Militar de Emergencias. Site officiel: ume.defensa.gob.es/

¹³ Ejército del Aire y del Espacio, « Grupo 43 de Fuerzas Aéreas »: ejercitodelaire.defensa.gob.es/EA/ejercitodelaire/es/organizacion/unidades/unidad/43-Grupo-de-Fuerzas-Aereas/

¹⁴ Ley Orgánica 2/1986, de 13 de marzo, de Fuerzas y Cuerpos de Seguridad, art. 9 (nature militaire de la Guardia Civil) et art. 12 (double rattachement Défense/Intérieur). Disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-1986-6859

¹⁵ Guardia Civil, Grupos de Rescate e Intervención en Montaña (GREIM): www.guardiacivil.es/es/institucional/Conocenos/especialidades/Greim/

¹⁶ Guardia Civil, Servicio de Protección de la Naturaleza (SEPRONA): www.guardiacivil.es/es/institucional/conocenos/especialidades/Medio_ambiente/

¹⁷ Guardia Civil, Grupo Especial de Actividades Subacuáticas (GEAS): www.guardiacivil.es/es/institucional/conocenos/especialidades/subacuaticas/

¹⁸ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil (BOE n° 164, 10.7.2015), Titre II, arts. 9 à 23: classification en quatre niveaux opérationnels (Situaciones Operativas 0 à 3). Complété par le Real Decreto 524/2023, de 20 de junio, Norma Básica de Protección Civil: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730 et www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2023-14679



la commune touchée sont insuffisants), le gouvernement régional (communauté autonome) déclare le niveau 1 d'urgence, prend le commandement et coordonne les secours sur la base des moyens locaux / supra-locaux et régionaux.

En cas de dommages tellement étendus que les ressources de la région sont insuffisantes ou saturées, le gouvernement régional déclare l'urgence de niveau 2 (Urgence Régionale Majeure : cf. situations qui, en raison de leur gravité, de leur étendue territoriale ou de l'ampleur des dommages réels ou potentiels, nécessitent la mobilisation de moyens non affectés aux plans régionaux standards, à savoir des ressources extraordinaires relevant de l'État central), tout en conservant formellement le commandement des opérations.

Lorsque, comme dans le cas des mégafeux sévissant à l'heure de rédiger ces lignes, la sécurité nationale est en cause ou une catastrophe d'extrême gravité touche plusieurs régions, le Ministre de l'intérieur déclare l'urgence nationale (niveau 3 : urgences qui exigent une réponse unifiée de l'ensemble des administrations publiques sous la direction du gouvernement central, soit parce qu'elles nécessitent l'application des États constitutionnels, soit parce qu'elles touchent simultanément plusieurs régions en dépassant leurs capacités de coordination) et c'est l'État qui prend le commandement des opérations¹⁹.

L'UME moyens, structure et spécialités²⁰

Dans un paysage institutionnel et opérationnel complexe où s'imbriquent et s'entrecroisent les niveaux de pouvoirs territoriaux (municipal, provincial, régional, national) et les compétences et services de ministères divers (intérieur, transition écologique, transports et défense), l'UME joue un rôle essentiel dès que les sinistres prennent une ampleur catastrophique, soit, essentiellement, les urgences de niveau 2 ou 3 (beaucoup plus rarement et ponctuellement pour celles de niveau 1).

Pour y parvenir, elle dispose avant tout de moyens en propre structurés sous une forme s'apparentant à celle d'une division inter-armes, rassemblant environ 3 500 militaires.

Elle dispose d'un quartier général basé à Torrejón de Ardoz (Madrid) et dirigé par un Lieutenant Général et ses forces opérationnelles sont organisées sous la forme de 5 bataillons d'intervention d'urgence (BIEM), répartis sur des bases militaires sélectionnées pour atteindre n'importe quel point d'Espagne en moins de 4 heures (Madrid / Torrejón de Ardoz, Séville / Morón de la Frontera, Valence / Bétera, Saragosse et León / San Andrés del Rabanedo) et deux détachements insulaires / unités d'intervention permanentes prépositionnées aux îles Canaries (Gando à Grande Canarie et Los Rodeos à Tenerife).

Les services opérationnels de l'UME sont très spécialisés, leurs compétences recouvrent la gestion des feux de forêt (attaque directe des incendies, création de lignes de défense et appui tactique), les inondations et sauvetages aquatiques, en ce compris l'évacuation de populations, la plongée de recherche et le pompage à très grand débit, le sauvetage et déblaiement urbain (recherche de victimes sous des décombres), les risques NRBC (urgences Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques) ainsi que le soutien Technologique (reconnaissance aérienne par drones, cartographie thermique des incendies en temps réel et télécommunications satellitaires d'urgence).

Au-delà des types de risques auxquels sont formés les personnels de l'UME, celle-ci dispose bien entendu de compétences médicales, dans le cadre d'un régiment médical « lourd » spécialisé et projetable basé à Madrid (le RAIEM - Regimiento de Apoyo e Intervención en Emergencias, capable de projeter un hôpital de campagne) et de sections sanitaires « légères » intégrées au sein des BIEM, composées de médecins, infirmiers et techniciens médicaux intervenant en premiers secours.

Outre un personnel spécialement entraîné et encadré, l'UME dispose pour la mise en œuvre de ces compétences de haut niveau d'une logistique terrestre lourde et autonome constituée de centaines de camions feux de forêt (autopompes lourdes), de bulldozers et engins de génie, de véhicules de commandement dotés de transmissions satellitaires sophistiquées, d'embarcations semi-rigides, mais aussi d'ambulances tactiques tout-terrain réparties entre les brigades territoriales et la réserve du régiment médical centralisé, ainsi que d'appareils sans pilote.

¹⁹ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil, art. 28 (déclaration d'urgence nationale d'intérêt national par le Ministre de l'Intérieur, notamment lorsque l'urgence touche plusieurs régions simultanément) et art. 30 (direction unifiée de la gestion et coordination de toutes les ressources publiques par le Gouvernement central lors de l'urgence nationale). Disponible sur : www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730

²⁰ Real Decreto 416/2006, de 11 de abril (organisation UME) : www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2006-843 — Real Decreto 399/2007, de 23 de marzo, Protocolo de Intervención de la UME : www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2007-10869 ; UME : <https://ume.defensa.gob.es/CONOCENOS/que-es/>

Le matériel et la logistique de l'UME sont conçus pour permettre son déploiement dans un délai de 4 heures et pour tenir en conditions de terrain opérationnelles plusieurs jours en autonomie.

L'unité met aussi en œuvre des moyens aériens dépendant du ministère de la Transition écologique et opérés par le 43^e groupe de l'armée de l'air²¹ (avions Canadair CL-215 et CL-415) ainsi que de l'armée de terre²² (les hélicoptères Cougar et HU-26 du Bataillon d'hélicoptères d'urgence – BHELEME – pour le transport de troupes et le sauvetage hélicopté).

Sans tenir compte de ces aéronefs (avions canadair et hélicoptère), le budget de l'UME tourne annuellement aux alentours de 45 millions d'euros²³ auxquels s'ajoutent des crédits d'investissement (un plan d'investissement de 150 millions d'euros sur 4 ans²⁴ a ainsi récemment été voté qui vise essentiellement à l'acquisition de véhicules spécialisés lourds mais aussi à la modernisation des postes de commandement). En comptant les derniers crédits d'investissement en cours, le budget de l'UME tourne donc, hors moyens aériens opérés par d'autres branches de l'armée, aux alentours de 3 euros par habitant.

Une gouvernance spécifique²⁵

Nous l'avons vu, l'UME est une unité militaire, permanente, spécialisée, et relativement importante. Pourtant son rôle relève de la sécurité civile.

Nous l'avons vu également, les services de plusieurs ministères, civils et militaire, ainsi que plusieurs échelons territoriaux forment le maillage institutionnel et opérationnel particulièrement complexe de la sécurité civile espagnole :

- ✓ Les bombardiers d'eau auxquels fait régulièrement appel l'UME appartiennent au Ministère

de la Transition écologique, mais sont pilotés par des officiers de la Force aérienne

- ✓ Les brigades hélicoptées de renfort contre les incendies de forêt sont mises à la disposition des régions par le Ministère de la transition écologique.
- ✓ La Guardia Civil dépend pour partie du ministère de la défense et pour partie du ministère de l'intérieur, et déploie, outre ses missions de police, des missions de sauvetage spécialisées
- ✓ Les hélicoptères mis en œuvre par l'UME relèvent quant à eux de l'armée de terre
- ✓ Les unités de sauvetage et de sécurité maritimes dépendent pour leur part du ministère des transports
- ✓ La sécurité civile dépend en principe du ministère de l'intérieur, qui coordonne les actions des régions, gère la police nationale ainsi qu'une partie des activités de la Guardia Civil
- ✓ Les Services de secours chargés de prévention, d'extinction des Incendies et de sauvetage sont organisés au niveau local ou supra-local, tout comme la police locale, certains services d'urgence médicale pré-hospitalière et des Groupements Locaux de Volontaires de Protection Civile

Cela peut paraître compliqué, mais cela ne doit pas effrayer les habitués que nous sommes des institutions belges, dont la complexité n'est pas en reste.

Dans ce paysage, le schéma d'intervention de l'UME et ses prérogatives dépendent de la portée territoriale des urgences à traiter ainsi que du degré d'urgence déclaré dans le cadre de la réglementation espagnole de gestion de crise.

Pour ce qui concerne les interventions sur le territoire national (en ce compris insulaire), ce sont essentiellement aux niveaux d'urgence 2 (urgence régionale majeure) et 3 (urgence nationale) que l'UME est mise en œuvre.

Elle n'est en principe pas concernée au niveau 0 tandis qu'au niveau 1 elle n'est potentiellement concernée que pour des besoins spécifiques ponctuels, lorsque la région doit mettre en œuvre des moyens techniques ou matériels spéciaux dont elle ne dispose pas par ailleurs.

C'est le plus souvent au niveau 2 qu'intervient l'UME ; la demande d'intervention est formulée par le gouvernement régional (communauté autonome) au Ministre de l'intérieur qui transmet la demande au Ministre de la défense, pour une intervention de l'UME en soutien des services régionaux et locaux, sous commandement opérationnel régional.

²¹ Ejército del Aire y del Espacio, «Grupo 43 de Fuerzas Aéreas» (avions Canadair CL-215 et CL-415 opérés pour le compte du MITECO) : ejercitodelaire.defensa.gob.es/EA/ejercitodelaire/es/organizacion/unidades/unidad/43-Grupo-de-Fuerzas-Aereas/

²² Batallón de Helicópteros de Emergencias (BHELEME), unité de l'Armée de terre spécialement dédiée au soutien de l'UME (hélicoptères AS-532 Cougar (HU-27) et EC-135 (HU-26)) : www.ejercito.defensa.gob.es/

²³ Budget annuel de l'UME selon les Presupuestos Generales del Estado (section Ministerio de Defensa). Portail de transparence budgétaire : www.sepg.pap.hacienda.gob.es/

²⁴ Plan d'investissement pluriannuel annoncé par le Ministerio de Defensa pour la modernisation de l'UME. Disponible sur : www.defensa.gob.es/ume/

²⁵ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil, Titre II, arts. 19-23 ; Real Decreto 399/2007, de 23 de marzo, Protocolo de Intervención de la UME : www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2007-10869

Au niveau 3, c'est le Ministre de l'intérieur lui-même qui va entraîner l'entrée en lice de l'UME par la déclaration du niveau d'urgence nationale; dans ce cas de figure, l'officier général commandant de l'UME prend le commandement technique et opérationnel de l'intégralité des secours (civils et militaires) sur la zone de la catastrophe.

Dans tous les cas de figure, l'intervention des ministres tant de l'intérieur que de la défense est nécessaire: sur demande des régions (niveau 1 et 2) ou de sa propre initiative, c'est le ministre de l'intérieur qui constate le besoin de recourir à l'unité militaire mais c'est le ministre de la défense qui donne l'ordre de déploiement au commandement de l'UME; c'est donc le niveau civil qui demande et / ou constate le besoin d'intervention de l'armée (pas le niveau militaire lui-même) mais c'est le ministère de la défense qui l'active.

Aux niveaux 1 et 2 le commandement des opérations reste civil (entre les mains des régions), tandis qu'au niveau 3, dès lors que le niveau d'urgence est décrété par le ministre de l'intérieur et l'ordre d'intervention donné par le ministre de la défense, le commandement militaire de l'UME prend le commandement des opérations sur ses propres troupes et sur toutes les unités civiles et militaires engagées.

Comme elle n'intervient qu'en renfort, sous commandement civil, aux niveaux 1 et 2, l'UME ne dispose pas des moyens civils, pas plus locaux ou régionaux que nationaux: c'est la région qui fera appel aux canadiens ou aux pompiers hélicoptérés du ministère de la transition écologique, ou encore aux moyens navals du service de sauvetage et sécurité

maritimes du ministère des transports. Il en va de même pour les agents et services spécialisés de la police nationale ou de la Guardia Civil.

Au niveau 3, la situation est totalement différente, puisque l'UME reçoit le commandement des opérations, elle peut également mettre en œuvre les moyens des ministères civils, qu'il s'agisse de moyens dépendant du ministère de l'intérieur ou d'autres. À ce niveau d'alerte, aucun conflit de compétence ou de chaîne de commandement ne pourrait en effet être toléré.

Quant aux unités militaires, telles que les hélicoptères lourds de l'armée de terre (BHELEME II), spécifiquement dédiés au soutien à l'UME, cette dernière peut y faire appel directement, indépendamment du niveau d'urgence, dans le cadre de la coopération inter-armes au sein de la défense, en demandant leur intervention au chef d'état major de la défense. L'UME peut faire de même avec la force navale et la force aérienne si des navires ou des avions de transport lourd doivent être mis en œuvre, et peut également demander l'intervention du corps de santé militaire, dans le même cadre de coopération inter-armes (cf. évacuation sanitaire aérienne, hôpitaux militaires, hôpitaux de campagne...).

À l'international, la gouvernance de l'intervention de l'UME s'inscrit évidemment dans un autre schéma, répondant à des objectifs de solidarité humanitaire voire de diplomatie.

Dans ce cadre, c'est sur décision conjointe des ministres de l'intérieur et des affaires étrangères que l'ordre de déploiement en dehors du territoire



national, et donc de déploiement d'une unité militaire sur le territoire d'une autre nation, pourra être donné par le Ministre de la défense²⁶.

En UE, ces interventions s'inscrivent dans le cadre du mécanisme de la protection civile de l'UE (MPCU) qui organise une réserve européenne de protection civile²⁷ (RescEU), au sein de laquelle l'Espagne a inscrit plusieurs capacités opérationnelles de l'UME; le pays européen qui a besoin d'une aide internationale transmet sa demande à l'Union qui fait le relai vers les pays ayant inscrit des capacités dans le dispositif, et lorsqu'elle transmet une demande d'intervention à l'Espagne, celle-ci est traitée selon le triptyque ministériel pré-cité.

Hors le cadre de l'UE, des demandes d'intervention peuvent être adressées au ministère espagnol des affaires étrangères via les canaux diplomatiques ou des organisations internationales, l'Espagne peut aussi proposer son aide d'initiative, notamment sur la base des réseaux d'alerte de l'ONU.

Pour quels résultats

Dans le contexte institutionnel complexe de la sécurité civile espagnole, on voit bien le double intérêt d'une unité comme l'UME, à la fois en termes de concentration de moyens spécialisés et lourds, dont elle dispose en propre, face aux situations d'ampleur catastrophique, mais aussi de mise en œuvre de capacités aériennes spécialisées, ainsi que de coordination globale des moyens face à des crises d'ampleur nationales (urgences nationales, de niveau 3).

En termes d'efficacité de cette mécanique, nous ne pouvons que renvoyer au palmarès des interventions de l'UME depuis sa création, en 2005.

L'UME a maintenant 20 ans mais il nous est toutefois apparu utile de mettre en avant ses statistiques et interventions majeures les plus récentes, essentiellement depuis la crise COVID, ces exemples récents étant sans doute plus parlants en termes de souvenirs médiatiques et s'inscrivant par ailleurs dans l'expérience et la mise en œuvre de l'UME en suite des profonds changements intervenus dans le cadre de la réforme de la sécurité civile espagnole

de 2015, notamment dans les modes de mise en œuvre et le statut de l'UME²⁸.

Ces dernières années, l'UME a ainsi mené 25 à 35 opérations majeures par an, essentiellement sur le territoire national (96 %), non sans avoir apporté son aide dans la gestion de catastrophes majeures à l'étranger.

Au niveau des types d'intervention, ce sont les feux de forêt qui occupent le plus les brigades de l'UME, représentant 73 % des opérations, suivis par la gestion de phénomènes météo extrêmes (15 %), tels que des inondations, tempêtes de neige, tempêtes côtières et crues subites (environ 4 à 5 sorties par an), puis les risques NRBC et Sanitaires (8 %), incluant des missions de décontamination, épidémies, et accidents industriels et enfin les sinistres géologiques (5 %) tels que les séismes et éruptions volcaniques.

Au niveau national, parmi ses principales interventions, nous pouvons notamment citer comme urgences de niveau 2 (soutien lourd aux régions) :

- ✓ La Crise Sanitaire COVID-19 / Opération BALMIS (2020-2021): l'UME s'est substituée aux services civils pour décontaminer les infrastructures, installer un hôpital de campagne, gérer logistiquement les morgues improvisées²⁹
- ✓ La tempête de neige FILOMENA (Janvier 2021): L'UME a déployé l'intégralité de ses engins de génie tactique pour désenclaver les hôpitaux madrilènes, ouvrir les couloirs logistiques d'approvisionnement alimentaire et secourir des milliers d'automobilistes piégés sur les axes autoroutiers dans le cadre d'un épisode neigeux extrême paralyant le centre de la péninsule³⁰.
- ✓ Les Inondations de la DANA à Valence (octobre 2024): plus de 1 000 militaires ont été engagés sur le terrain pour mener des sauvetages aquatiques périlleux, rechercher des personnes disparues dans les parkings submergés et déblayer des milliers de carcasses de voitures dans le cadre des crues torrentielles qui ont dévasté la province de Valence³¹.

²⁶ Real Decreto 399/2007, de 23 de marzo, Protocolo de Intervención de la UME, art. 8 (déploiements internationaux). Ley 17/2015, art. 20. Disponible sur: www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2007-10869

²⁷ Décision n° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), telle que modifiée par le Règlement (UE) 2021/836. Disponible sur: eur-lex.europa.eu/eli/dec/2013/1313/oj; Commission européenne, « Mécanisme de protection civile de l'UE / RescEU »: civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/rescu_fr

²⁸ Ley 17/2015, de 9 de julio, del Sistema Nacional de Protección Civil, art. 37 (qualification de l'UME comme « service public d'intervention et d'assistance aux urgences » et intégration dans le Système national de protection civile, avec direction opérationnelle assurée par le Ministère de la Défense lors des urgences nationales). Complété par le Real Decreto 521/2020, de 19 de mayo, relatif à la structure organique actuelle de l'UME. Disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730 et www.defensa.gob.es/ume/

²⁹ Operación Balmis (COVID-19, 2020-2021): El País: elpais.com/ — RTVE: www.rtve.es/

³⁰ Tempête de neige Filomena, janvier 2021: El País: elpais.com/ — RTVE: www.rtve.es/

³¹ DANA du 29 octobre 2024 (Communauté valencienne, +220 victimes). El País: elpais.com/ — El Mundo: www.elmundo.es/

- ✓ L'Éruption volcanique de La Palma (Septembre - Décembre 2021): l'UME a assuré une présence permanente pendant 85 jours pour surveiller la qualité de l'air, guider l'évacuation de 7 000 personnes et déblayer les tonnes de cendres menaçant d'effondrer les toits des habitations ensuite de l'éruption du volcan Cumbre Vieja aux îles Canaries³².
- ✓ La Campagne Historique des Feux de Forêt de l'été 2025: 74 interventions d'urgence dans le cadre desquelles l'UME a dû faire face à des incendies d'une violence rare, simultanément en Galice, en Andalousie et en Castille³³.
- ✓ Les Inondations de la Vega Baja de la Segura / DANA (Septembre 2019): l'UME a déployé des véhicules blindés chenillés amphibies (TOA) et des embarcations de sauvetage pour évacuer des centaines de fermes et de villages totalement isolés par les eaux dans le cadre d'un épisode de pluies diluviennes exceptionnel submergeant le sud de la province d'Alicante et de Murcie³⁴.
- ✓ L'Incendie de forêt de Tenerife (Août 2023): l'UME a activé ses détachements insulaires permanents appuyés par des rotations maritimes de renforts venus de Séville pour mener des attaques nocturnes directes et au contre-feu, défendant des dizaines de complexes résidentiels face à un incendie de très grande ampleur³⁵.
- ✓ L'Urgence Sanitaire de la Peste Porcine Africaine (PPA) en Catalogne (2025): Intervention de la branche spécialisée NRBC de l'UME pour appuyer les services agricoles civils (déploiement de tentes de confinement étanches et de stations de désinfection de véhicules) pour stopper la propagation transfrontalière de la PPA³⁶.

Nous citerons également deux urgences nationales de niveau 3:

- ✓ Le «Grand Apagón» Électrique Péninsulaire (Avril 2025): l'UME a pris le contrôle centralisé des opérations de sécurité civile dans ce qui fut le premier sinistre de niveau 3 de l'histoire de la sécurité civile espagnole, en vue sécuriser les infrastructures stratégiques et leur approvisionnement, de coordonner la distribution des générateurs lourds et les évacuations d'urgence,



face à l'effondrement simultané du réseau électrique dans huit communautés autonomes (dont Madrid et l'Andalousie)³⁷

- ✓ Les mégafeux de Madrid et d'Ávila (Juillet 2026): en cours au moment d'écrire ces lignes, ces incendies, ayant déjà détruit près de 70 000 ha de végétation et menaçant directement plusieurs dizaines de milliers de personnes, ont justifié un classement de l'urgence en Niveau 3 et le commandement centralisé des opérations par l'UME pour coordonner l'engagement de la flotte aérienne européenne et des pompiers civils de plusieurs régions³⁸.

³² Éruption du volcan Cumbre Vieja à La Palma (septembre-décembre 2021). El País: elpais.com/ — RTVE: www.rtve.es/

³³ Feux de forêt, été 2025 (Galice, Andalousie, Castille). El Mundo: www.elmundo.es/ — La Vanguardia: www.lavanguardia.com/

³⁴ Inondations Vega Baja de la Segura / DANA (septembre 2019, Alicante/Murcie). La Verdad: www.laverdad.es/ — El País: elpais.com/

³⁵ Incendie de Tenerife (août 2023). El País: elpais.com/ — La Vanguardia: www.lavanguardia.com/

³⁶ Urgence Peste Porcine Africaine (PPA) en Catalogne (2025). El Mundo: www.elmundo.es/ — Ministerio de Agricultura: www.mapa.gob.es/

³⁷ Déclaration de l'état d'urgence nationale (niveau 3) par le Ministre de l'intérieur, 28 avril 2025, en application de la Ley 17/2015. Disponible sur: www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2015-7730; El País, «El gran apagón del 28 de abril de 2025»: elpais.com/ — El Mundo: www.elmundo.es/

³⁸ Déclaration de l'état d'urgence nationale (niveau 3) par le Ministre de l'intérieur espagnol, juillet 2026. Ministerio de Defensa: www.defensa.gob.es/comun/slider/2026/07/260724-ume-emergencia-nacional.html; El Diario, «El Gobierno declara la emergencia nacional en la Comunidad de Madrid y Ávila», 24 juillet 2026: www.eldiario.es/



Quant à l'international, nous pouvons notamment citer les interventions de l'UME dans les cadres suivants :

- ✓ séisme de Puebla au Mexique (2017) : fouille de décombres au moyen de capteurs géophoniques et d'équipes cynophiles 39
- ✓ séisme en Turquie et Syrie (Février 2023) : recherche en décombres lourds 40
- ✓ Séisme du Haut-Atlas au Maroc (Septembre 2023) : sauvetage en zones montagneuses d'accès difficile avec des drones de reconnaissance thermique pour cartographier les destructions et appuyer le dégagement des corps piégés 41
- ✓ Incendies Géants du Chili (Février 2023) : déploiement de techniciens de commandement et de cadres tactiques pour conseiller l'état-major chilien et coordonner la stratégie de lutte contre des feux de cimes 42
- ✓ Soutien récurrent contre les feux de forêt au Portugal (Protocole Ibérique) : Déploiement quasi annuel de détachements complets de camions-citernes de l'UME au-delà de la

frontière ; dans le cadre du mécanisme européen RescEU, l'UME sécurise les flancs des incendies transfrontaliers majeurs menaçant l'écosystème de la péninsule ibérique 43.

Le cas des pays-bas espagnols

Petit clin d'œil au passé historique commun de la Belgique (sauf l'exception principautaire, bien sûr) et de l'Espagne, le titre de cette section attirera l'attention sur la comparaison des structures belges à la solution espagnole faisant l'objet de la présente contribution.

Traditionnellement, et en particulier depuis la réforme de l'état et la régionalisation de la compétence d'organisation et de financement des pouvoirs locaux, la gestion opérationnelle de la sécurité publique au sens large repose essentiellement sur le niveau local / supra-local, et s'inscrit dans une dynamique continue de reports de charges et sous-financements de la part du niveau compétent : le fédéral.

Les services de secours (en ce compris l'aide médicale urgente) sont ainsi, et contra legem⁴⁴,

³⁹ Séisme de Puebla, Mexique (septembre 2017). El País : elpais.com/ — RTVE : www.rtve.es/

⁴⁰ Séisme de Kahramanmaraş, Turquie et Syrie (6 février 2023). El País : elpais.com/ — El Mundo : www.elmundo.es/

⁴¹ Séisme du Haut-Atlas, Maroc (8 septembre 2023). El País : elpais.com/ — El Mundo : www.elmundo.es/

⁴² Incendies de forêt au Chili (février 2023). El País : elpais.com/ — La Vanguardia : www.lavanguardia.com/

⁴³ Protocole ibérique hispano-portugais de coopération en matière de lutte contre les incendies de forêt. El País : elpais.com/ — RTP (Portugal) : www.rtp.pt/

⁴⁴ L'état est toujours en défaut de mettre en œuvre l'article 67 de la Loi sur la sécurité civile, en vertu duquel les pouvoirs locaux ne sont pas supposés payer plus cher pour l'organisation des services de secours que ce qu'ils payaient avant l'entrée en vigueur de la loi en 2008.

très largement financés par les niveaux local et supra-local (l'état paie environ seulement 25 % de la facture de fonctionnement des zones de secours, contre 75 % pour les pouvoirs locaux), tandis que les services de police sont eux majoritairement payés par le local dans une proportion 64 / 3645, ce qui n'empêche pas le niveau fédéral de charger la barque en termes de responsabilités opérationnelles, de missions supplémentaires, de surcoûts barémiques et de non-gestion de risques financiers majeurs, pourtant largement documentés de longue date et solutionnables⁴⁶.

Au niveau fédéral civil, la Belgique dispose encore de deux unités de Protection civile, intervenant en deuxième échelon, sur demande des autorités en charge d'une crise (bourgmestre en phase communale, gouverneur en phase provinciale, ministre de l'intérieur en phase fédérale ou les zones de secours dans le cadre opérationnel) lorsque les capacités des zones de secours ne permettent pas de gérer le niveau de risque en ampleur ou en spécificité (risques NBC, pompes haut débit de sites inondés, ...), pour un total de 284 agents professionnels (et environ 290 volontaires) basés à Crisnée et à Brasschaat⁴⁷.

À titre de comparaison, les zones de secours des pouvoirs locaux Flamands et Wallons (et de la Région Bruxelloise) comptent plus de 18 000 pompiers, cadres et ambulanciers⁴⁸, dont un peu plus de 17 000 pompiers, répartis entre environ 7 000 professionnels et 10 000 volontaires⁴⁹ (dont le statut est en péril en l'attente de corrections réglementaires nationales et européennes; leur disparition et leur remplacement par un corps purement professionnel coûterait, hors arriérés, annuellement environ 300 millions d'Euros aux contribuables wallons⁵⁰).

Les chiffres sont tout aussi éloquentes pour la police pour ce qui est d'indiquer à quel point la sécurité publique repose sur le local, car si la police intégrée compte un peu moins de 40 000 opérationnels, les $\frac{3}{4}$ sont du personnel de la police locale. Si l'on décompte la police judiciaire fédérale, la police fédérale ne dispose en propre que d'environ 6000 opérationnels, dont le corps d'intervention, susceptible d'appuyer les moyens locaux en maintien de l'ordre ne compte que 500 opérationnels, soit l'équivalent de ce que les zones de police locale elles-mêmes mettent à disposition du fédéral en réserve hypothéquée⁵¹ (des renforts de police fédérale composés de policiers employés et formés au niveau local, et ponctionnés en fonction des besoins). La police fédérale dispose toutefois de moyens avancés tels que des hélicoptères ou une unité d'intervention spéciale. Bien que l'état ne soit l'employeur que d'un quart de la police, c'est le Ministre de l'intérieur qui est compétent pour la négociation du statut de tous les policiers.

En termes de lutte contre les feux de forêt, nous ne développons évidemment pas de flottes de moyens aériens au niveau local, ce serait un non-sens; au niveau national, la police fédérale dispose a priori d'au moins deux kits de type « *bambi buckets* »⁵² financés par la direction de la sécurité civile du SPF intérieur, pouvant être mis en œuvre par ses hélicoptères légers, mais la Défense pourrait également opérer ces types de moyens afin de multiplier les capacités de rotation rapide sur un territoire somme toute relativement réduit, et semble bien l'avoir prévu, si l'on en croit sa vision stratégique⁵³.

Quant à la projection internationale de moyens de sécurité civile, le dispositif B-Fast repose sur le personnel des différents corps fédéraux et locaux (dont des pompiers des zones de secours des communes) et ne constitue pas une unité dotée d'effectifs opérationnels en propre⁵⁴.

Du point de vue militaire, puisque c'est le point de départ de cette contribution, nous ne disposons pas d'une unité militaire comparable, en termes de compétences, matériel et capacités d'engagement ou de commandement, à l'UME.

⁴⁵ <https://www.besafe.be/fr/financement-de-la-police>

⁴⁶ Sur ces questions, nous vous renvoyons à nos différentes publications, dont le mémorandum fédéral rédigé à l'occasion des élections de 2024 (https://www.uvcw.be/publications/ouvrages_complets/112.pdf), à notre veille financière annuelle (<https://www.uvcw.be/finances/actus/art-10158>) ainsi qu'à notre observatoire des finances communales (<https://www.uvcw.be/observatoire-local/#filter=type9959>).

⁴⁷ <https://civieleveiligheid.be/fr/protection-civile>

⁴⁸ On compte 9 %, ou un peu plus de 1600 opérationnels, ambulanciers non pompiers. Leur coût salarial est légèrement inférieur à celui des pompiers et les interventions AMU (aide médicale urgente) – ambulance représentent environ 70 % des interventions (tandis que la lutte contre le feu représente 10 % et les sauvetages de personnes bloquées, inondations et autres dégâts matériels environ 20 %), mais les ambulanciers peuvent assurer un panel moins étendu d'interventions, tandis que les pompiers peuvent aussi intervenir comme ambulanciers.

⁴⁹ Données 2022 de la direction de la sécurité civile du SPF intérieur : https://civieleveiligheid.be/sites/default/files/explorer/infographie_stat_personnel_si_05-2023_fr.pdf

⁵⁰ Sur ce point que nous revendiquons depuis 2014, voyez notamment le mémorandum fédéral 2024 de l'UVCW (<https://www.uvcw.be/publications/112>).

⁵¹ L'Arrêté Royal HyCap du 26 mars 2014 impose aux zones de police locale la disponibilité d'au moins 1,5 % de leurs effectifs.

⁵² Réservoirs d'aérolargage d'une capacité de 1000 litres. Voy. <https://defencebelgium.com/2020/05/11/les-helicopteres-dans-la-lutte-contre-les-incendies-les-exemples-belge-et-neerlandais/>

⁵³ Voir Vision stratégique de la défense 2025, P. C-22 « les futurs hélicoptères de la Défense permettront également de contribuer à la lutte anti-feu sur le territoire national ».

⁵⁴ <https://civieleveiligheid.be/fr/equipes-specialisees/b-fast>; <https://diplomatie.belgium.be/fr/b-fast>

Nous disposons toutefois, au sein de la structure de la défense, d'une compagnie dite « PROTER » (protection territoriale) intervenant dans le cadre de la finalité d'aide à la nation de l'armée⁵⁵.

Sa mise en œuvre implique l'activation de la phase fédérale de gestion de crise, avec demande d'appui militaire soumise au NCCN (centre de crise national), qui évalue la demande, dont la faisabilité est validée par un officier de liaison de la défense, sur foi de quoi le ministre de l'intérieur formalise la demande auprès du ministre de la défense qui, s'il valide la demande, sollicite l'intervention de l'engagement opérationnel de la compagnie par l'entremise du CHOD (Chief Of Defense)⁵⁶.

La compagnie PROTER ne dispose toutefois, en termes de moyens humains, que d'une force de 120 à 150 militaires qui n'y sont pas affectés spécifiquement (rotations de garde entre différents bataillons de la composante terrestre) et, à l'exception de la logistique de commandement, ne dispose pas de moyens matériels propres, mais puise dans les moyens matériels des unités de la défense (génie, hélicoptères, camions).

On constate donc l'absence d'un personnel dédié et spécialement formé aux risques spécifiques liés aux catastrophes de grande ampleur, et l'absence de matériel lourd spécifique, ainsi que l'absence de prise en gestion d'un commandement opérationnel centralisé en cas de crise de niveau national.

La défense a toutefois, depuis les attentats de 2015 et l'opération Vigilant Guardian, montré qu'elle pouvait « *mouiller sa chemise* » pour la sécurité du territoire national aux côtés d'unités civiles de sécurité, et les feux de forêt de cet été lui ont permis de démontrer sa proactivité et sa capacité à soutenir des missions de sécurité civile, puisque d'initiative, et dans un cadre purement bilatéral de solidarité inter-Etats, elle a su mettre à la disposition de nos voisins Français des moyens conséquents à l'appui de la lutte contre les mégafeux sévissant dans le Sud-Ouest⁵⁷.

Certes, il s'agit d'un dispositif exceptionnel mais il démontre la capacité de mobilisation rapide en situation d'urgence de dispositifs militaires, et si nous regrettons que le Ministère de l'Intérieur fasse reposer l'essentiel de la sécurité civile sur les moyens et les finances des pouvoirs locaux, nous devons envisager avec espoir le potentiel d'appui de la Défense face aux crises d'ampleur catastrophique.

La stratégie et les projets à moyen terme de la défense semblent en tous cas orientés en ce sens. La défense a en effet annoncé le lancement d'une réserve dite territoriale⁵⁸, dont le premier des 5 bataillons prévus d'ici 2030, a été créé en juin 2026, à Amay⁵⁹.

Son objectif premier est d'assurer le transit des troupes de l'OTAN sur le territoire belge en cas de conflit avéré ou d'anticipation d'un risque de conflit ; elle doit permettre, sans détourner nos autres unités de leurs capacités de déploiement à l'étranger, d'assurer la logistique et la sécurisation des infrastructures et axes de transport nécessaires au stationnement provisoire et au transit des troupes et matériels de l'OTAN⁶⁰.

Selon la communication du Ministre de la défense, envisagée sur le modèle des formations de type « home guard » présentes dans plusieurs pays européens, la réserve territoriale est spécifiquement destinée à des déploiements sur le territoire national.

Outre la sécurisation du transit des troupes et matériels de l'OTAN, elle est conçue pour répondre aux enjeux modernes de la guerre dite hybride (cf. sabotages, campagnes de déstabilisation) mais aussi pour intégrer le dispositif d'aide à la nation ; elle devrait donc pouvoir être déployée en cas de crise, de situations d'urgence, comme des inondations, pour la sécurisation d'infrastructures critiques ou dans le cas de niveaux de menace élevés⁶¹.

⁵⁵ La mission d'aide à la Nation de l'armée belge est encadrée par la Loi du 20 mai 1994 et l'AR du 28 décembre 2001 sur l'assistance militaire aux autorités civiles. Disponible sur : www.ejustice.just.fgov.be/ ; Défense belge, « Aide à la Nation » : www.mil.be/fr/aide-a-la-nation/#

⁵⁶ Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile (MB n° 2007000663), arts. 181 et s. (phase fédérale de gestion de crise et demande d'appui militaire). Disponible sur : etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-15-mai-2007_n2007000663.html

⁵⁷ Deux auto-pompes de grande puissance des services de lutte anti-incendie de la force aérienne, accompagnées de camions citernes de la logistique de la composante terrestre permettant d'assurer leurs rotations d'alimentation sur zone d'opération, et le transport de l'unité opérationnelle ainsi formée en urgence par voie aérienne, le tout placé sous commandement des pompiers militaires français sur zone d'opération.

⁵⁸ Voy. La vision stratégique 2025 de la Défense : <https://www.mil.be/media/lmbb1azb/vision-strategique-2025-integral.pdf>

⁵⁹ Cf. 1^{er} bataillon de fusiliers, qui sera responsable du Brabant flamand, du Brabant wallon et de Bruxelles, avec un QG temporairement établi à Amay, le 1^{er} bataillon se compose de trois compagnies basées à Peutie, Berlaar et Amay, le long de l'axe stratégique reliant Anvers-Bruxelles-Liège, en corrélation avec la planification de l'OTAN ; suivront ensuite des bataillons pour Anvers et le Limbourg, le Luxembourg, Namur et les autres provinces flamandes.

⁶⁰ <https://www.mil.be/fr/news/avec-le-1er-bataillon-fusiliers-la-nouvelle-reserve-territoriale-voit-le-jour/>

⁶¹ Cf. <https://francken.belgium.be/fr/actualites/coup-denvoi-de-la-reconstruction-de-la-reserve-territoriale-creation-du-premier> ; le ministre de la Défense précise : « Notre population attend, à juste titre, que la Défense puisse également jouer un rôle sur le territoire national lorsque cela est nécessaire. En cas de catastrophe naturelle, de sabotage, de menaces hybrides ou d'autres crises, nous devons disposer de militaires formés et rapidement déployables. Les Fusiliers contribueront à garantir cette capacité. »

Composée sur une base hybride de militaires d'active, de jeunes engagés dans le nouveau service militaire volontaire, et de réservistes rappelables, cette réserve territoriale devrait à terme ajouter, en hommes et en matériel, une capacité de support considérable à la gestion des crises de grande ampleur dans le cadre de la fonctionnalité d'aide à la nation. Le chiffre d'un effectif de 3500 militaires (600 par bataillon X 5 + un contingent logistique de 500 unités) répartis comme suit, a été évoqué⁶² :

- ✓ 10 à 15 % de militaires d'active
- ✓ 50 à 60 % de jeunes en service militaire volontaire
- ✓ 25 à 30 % de réservistes rappelables

Un tel appui serait appréciable même si la spécialisation des moyens n'atteindrait pas le niveau espagnol et si la gouvernance de mise en œuvre mériterait d'être définie, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Centre National de Crise, les Gouverneurs de Provinces et les fédérations des pouvoirs locaux (UVCW-VVSG-Brulocalis) pour assurer la coordination et l'efficacité opérationnelle des dispositifs, de manière proportionnée.

Conclusion

Dans un contexte institutionnel relativement complexe, l'UME est conçue pour permettre au système de la sécurité civile espagnole de répondre au mieux aux urgences les plus graves, même si l'actualité nous démontre à quel point les moyens les plus lourds peuvent peiner à circonscrire les catastrophes d'ampleur nationale, voire internationale, tels que les mégafeux qui sévissent sur le territoire espagnol au moment d'écrire la présente contribution.

Une structure telle que celle de l'UME permet d'organiser des moyens d'intervention spécialisés et concentrés, tant en termes de personnel, de compétences et de matériel, à un échelon territorial permettant de les mutualiser pour les besoins les plus aigus que les situations les plus graves peuvent susciter, en phase avec les risques nouveaux que notre entêtement à maintenir nos modes de production et de consommation font peser sur nos territoires et nos populations.

Le modèle permet également, dans le respect des prérogatives civiles, de mettre en œuvre une structure de commandement opérationnel centralisé efficace, transcendant les pré-carrés des

niveaux de pouvoir territoriaux et des compétences nationales, lorsque l'ampleur des risques à gérer implique une vision unifiée et sans équivoque de la gestion du risque.

Nous ne nous risquons pas ici à y voir une panacée à appliquer dans nos contextes national et régional mais un exemple, particulièrement d'actualité, à méditer dans nos réflexions continues, nationales voire européennes, sur l'adéquation, en termes de coûts / bénéfices, pour la gestion des risques de grande ampleur, de la bonne localisation institutionnelle et territoriale des moyens et responsabilités opérationnelles.

Nous nous devons en effet de nous interroger sur notre niveau de préparation à la gestion des crises qui vont certainement nous toucher à un moment ou à un autre, en sachant qu'il ne suffit pas de rendre les communes et leurs bourgmestres, ou les gouverneurs, responsables de ce qui se passe sur leurs territoires sans financements fédéraux suffisants pour considérer que l'état assume ses responsabilités en termes de sécurité publique.

L'implication financière du fédéral dans les moyens de la sécurité publique gérée au niveau local n'est pas satisfaisante ; qu'en est-il des moyens de gestion de crise d'ampleur catastrophique ? Comment intégrer à cette gestion la stratégie et les moyens d'aide à la nation de la défense nationale en alliant respect de l'état de droit et efficacité opérationnelle, principe de subsidiarité, transversalité et coordination performante ?

Quels risques gérer à quel niveau, national, supra-local et local, voire international, en envisageant les avantages et opportunités de recourir aux dispositifs européens de sécurité civile, ou de les intégrer avec des moyens et spécialités au profit d'autres états ?

Telles sont les questions que la présente contribution, au départ de l'exemple espagnol, ambitionne de susciter, sans préjudice de la nécessaire prévention des risques et de la gestion du territoire qui doit la soutenir.

⁶² <https://www.levif.be/belgique/defense/la-defense-cree-une-reserve-territoriale-pour-protger-chaque-province-de-belgique-cette-capacite-nexistait-pas-avant/>